

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Mission Locale de l'arrondissement de Dijon - Soutien au projet de rénovation des locaux - Subvention 2022

La Mission Locale de l'Arrondissement de Dijon est soutenue depuis 20 ans par Dijon Métropole et la Ville de Dijon pour accompagner vers l'emploi durable près de 6 000 jeunes par an de 16 à 25 ans. Elle est présente sur 15 sites dans les communes de la métropole.

Son siège est installé au 8 rue du Temple à Dijon depuis 2002. Ce site accueille de nombreux jeunes et regroupe tous les services supports pour permettre de répondre aux besoins des jeunes du territoire.

La Mission Locale est propriétaire de ces locaux qui ne répondent plus aux besoins de l'association. En effet, le nombre de salariées a doublé depuis 2002 et les normes d'hygiène et de sécurité ont évolué.

Le conseil d'administration de l'association a voté une rénovation de ces locaux en novembre 2021 avec une demande de recherche de subventions pour accompagner ce chantier important de près de 774 000 € TTC.

Les travaux consisteront en **la réfection complète des 500 m² de locaux** situés 8 rue du temple à Dijon, et concerneront les postes suivants :

- Peinture / Plâtrerie / Vitrerie : 184 200 € TTC ;
- Electricité : 65 430 € TTC ;
- Climatisation : 138 500 € TTC ;
- Plomberie / VMC : 42 000 € TTC ;
- Mobilier (y compris menuiseries, décoration, papier peint etc...) : 114 000 € TTC ;
- Design espace / Suivi et validation travaux supérieur à 500 m² (y compris déclaration de travaux, déclaration aménagement ERP Coordinateur SPS et bureaux de contrôle) : 13 100 € TTC ;
- Menuiseries extérieures : 210 000 € TTC.

La Mission Locale, dans le cadre de ce projet de rénovation de ses locaux rue du Temple, sollicite Dijon Métropole à hauteur de 50 000 € au titre du programme du Conseil Régional pour le soutien aux projets immobiliers des entreprises de l'ESS. La logique de l'aide « Accélérateur à projets d'investissement ESS » consiste, quand Dijon Métropole met 1 €, à ce que la Région mette aussi 1 €. En application de la Loi NOTRe, Dijon Métropole dispose de la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier des entreprises sur son territoire.

Ce projet de réfection pourrait être co-financé de la façon suivante :

- Fonds Publics : Région BFC : 50 000 € et Dijon Métropole : 50 000 €.
- Transfert de charges : 674 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € à la Mission Locale afin de soutenir son projet de rénovation de ses locaux situés au 8 rue du Temple à Dijon.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention d'investissement de 50 000 € à la Mission locale pour son projet de rénovation de ses locaux ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 de Dijon métropole ;
- **d'approuver** la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 37

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN